



**Congrès des Parcs naturels régionaux de France**  
**Discours d'ouverture du Président Jean-Louis Joseph**  
**Parc de la Haute Vallée de Chevreuse**  
**Saint Rémy lès Chevreuse**  
**2 octobre 2013**

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Association des Régions de France, chers collègues conseillers régionaux  
Mesdames et Messieurs les représentants des Départements  
Monsieur le Maire de Saint Rémy lès Chevreuse  
Monsieur le Président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, Vice Président de la Fédération, cher Yves,  
Madame Eliane Giraud, vice présidente de la Fédération et rapporteur de la charte du Parc,  
Mesdames et Messieurs les Maires et les élus locaux,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des Parcs,  
Mesdames et Messieurs les partenaires des Parcs,

Chers amis,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir à notre Congrès annuel des Parcs naturels régionaux ici à Saint Rémy lès Chevreuse dans ce magnifique domaine du château de Coubertin, dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Je salue très amicalement les délégations de Parcs en projet et étrangères d'élus et de techniciens qui nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux : Suisse, Belgique, Luxembourg...

Je salue et remercie également nos partenaires privés, GRTgaz, RTE, La Poste, Scot Fertiligene et tous ceux qui apportent leur soutien à nos actions depuis plusieurs années.

Monsieur le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, cher Philippe, je vous remercie de nous faire l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui, à l'issue de cette première journée de notre Congrès.

C'est un honneur et une marque de reconnaissance d'avoir modifié votre agenda pour être avec nous.

Chers amis, je connais Philippe Martin ; il est courageux, il a des convictions. Nous connaissons son combat que nous partageons contre les OGM, les gaz de schistes, son action, pour une alimentation de qualité dans les cantines du Gers dans ce département qu'il gérait, dans ce département qui nous ressemble même s'il n'y a pas de Parcs. Je sais qu'il nous comprend. C'est pourquoi je l'assure de notre soutien. Il en aura besoin car ses responsabilités sont très importantes et on peut l'aider à remplir le mandat que lui a confié le Président de la République.

Les représentants des Parcs naturels régionaux et leurs partenaires sont particulièrement heureux, Monsieur le Ministre, de vous accueillir à ce Congrès 2013 qui porte sur la « transition écologique et énergétique ».

Notre réseau, vous le savez, est très fortement impliqué au quotidien sur ces thématiques de la biodiversité et de l'énergie.

Nous sommes des acteurs de terrain confirmés, reconnus de cette transition dans laquelle le Gouvernement s'engage avec détermination. Nous avons lancé au printemps dernier un appel à contribution auprès de tous les Parcs. Sur cette base, notre réseau a établi 30 propositions concrètes dans le cadre du débat national sur la transition énergétique.

Tout au long de nos débats de cet après-midi et des jours suivants nous aborderons ce thème capital pour l'avenir de notre planète et de nos territoires. Il doit nous engager sur un nouveau modèle de développement économiquement viable, environnementalement et socialement acceptable. Les Parcs sont des acteurs de ce nouveau modèle de développement qu'il faut construire. Ils agissent sur leur territoire pour que leur slogan « une nouvelle vie s'invente ici » soit réalité. Les Parcs sont inventifs, créatifs ...

Sur votre proposition, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de la République m'a invité pour représenter notre réseau à la conférence environnementale que tous saluent. J'ai participé à la table ronde sur l'économie circulaire. Les propositions sont très intéressantes.

Nous mêmes, dans nos territoires, les acteurs développent ce nouveau type d'économie et nous avons adressé à votre Cabinet des propositions et des exemples.

J'aurais l'occasion, lors de la séance de clôture de notre Congrès vendredi de revenir sur le thème de nos travaux.

Je souhaitais, Monsieur le Ministre, vous parler de notre réseau et de nos préoccupations.

Nous sommes 48 Parcs couvrant aujourd'hui 15% du territoire national. Nous représentons toute la diversité du patrimoine naturel, culturel et paysager de la France métropolitaine et d'outre mer ; des richesses que les élus et techniciens des Parcs s'emploient à préserver, à restaurer et à mettre en valeur tout en favorisant un développement économique respectueux de ces territoires.

Plus de 45 ans après leur création par la DATAR, les Parcs sont toujours des outils modernes et originaux, qui ont su d'adapter aux nouveaux enjeux de leurs territoires ruraux et aux évolutions institutionnelles qui ont traversé presque un demi siècle.

Notre réseau est actif, vivace. Vous pourrez le constater tout à l'heure lors de la visite du Marché aux Initiatives. Nous intervenons dans de très nombreux domaines.

Nos forces résident dans cette approche pluridisciplinaire, dans nos modes de faire et d'association des acteurs de nos territoires, dans notre capacité à expérimenter et à innover.

Notre réseau est envié et intéresse de nombreux pays dans le monde qui nous sollicitent et souhaitent s'inspirer du modèle français des Parcs.

Durant ces deux dernières années, nous avons mené **une réflexion collective sur notre avenir** qui a beaucoup mobilisé les élus et techniciens des Parcs, nos partenaires institutionnels dont bien entendu les Régions et l'Etat, mais également les membres de notre Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective et diverses personnalités.

Ce travail nous a permis de réaffirmer nos valeurs, de définir de nouvelles orientations stratégiques pour nos territoires en pleine mutation, de proposer des modifications législatives relatives à la politique des Parcs.

Parmi les propositions que nous avons formulées, nous avons demandé d'être reconnus comme des interlocuteurs privilégiés de l'Etat et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité et des paysages.

**C'est notre mission première** et qui nous distingue des autres structures de développement territorial ; la loi devrait affirmer cette spécificité des Parcs.

Nous avons également souhaité que les structures de gestion des Parcs aient un rôle particulier dans la coordination des politiques publiques sur leurs territoires ; c'est cette fonction d'ensemblier que nous revendiquons. Nous avons enfin confirmé notre rôle d'innovation territoriale tant au niveau environnemental qu'économique, social ou organisationnel.

Par ailleurs, des propositions ont été faites pour simplifier la procédure lourde et exigeante de classement et de renouvellement de classement de nos Parcs.

Aujourd'hui, le projet de loi sur la biodiversité que vous portez, Monsieur le Ministre, reprend un grand nombre de nos propositions issues de nos travaux sur l'Avenir des Parcs, et nous vous en remercions.

Nous nous félicitons du travail que nous avons pu faire ensemble - Ministère, Association des Régions de France et Fédération des Parcs, qui permettra de transcrire dans la loi Biodiversité ces nouvelles orientations.

Toutefois, sur certains points, nous n'avons pas trouvé d'accord.

Il s'agit de la mise en place d'une règle de majorité qualifiée concernant le classement des communes pour éviter des Parcs à trous comme nous le constatons malheureusement trop souvent ces dernières années. Plusieurs de nos Parcs sont concernés

La DGCL s'y oppose, alors que c'est possible pour les Scot et les EPCI. Nous proposerons un amendement dans le cadre du débat parlementaire.

Un autre point, sur lequel nous sommes très attachés, concerne **l'opposabilité de nos chartes** aux documents d'urbanisme et notamment le maintien de l'opposabilité des chartes aux Plans locaux d'Urbanisme quand les communes concernées font partie d'un Schéma de cohérence territoriale. Ce point est essentiel pour les Parcs qui déterminent dans leurs chartes des dispositions précises qui, au filtre du Scot ne seraient plus applicables directement aux PLU.

Malgré le soutien sans faille de votre Ministère, nous n'avons pas réussi à maintenir cette disposition dans le projet de loi ALUR (accès au Logement et Urbanisme rénové) du Gouvernement, voire des fins de non recevoir.

Dans le débat à l'Assemblée nationale, de nombreux parlementaires ont soutenu notre amendement de compromis, et je les en remercie, amendement qui vise à introduire dans le Scot un chapitre individualisé reprenant précisément les dispositions de la charte du Parc en matière d'urbanisme, respectant ainsi la notion de Scot intégrateur défendu par la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Nous regrettons que cet amendement n'ait pas été adopté par les Députés.  
Nous ne comprenons pas ce rejet de notre proposition.  
Il y va de crédibilité des Parcs.

Nous comptons maintenant sur le débat au Sénat et sur votre soutien, Monsieur le Ministre, et sur celui de Madame la Ministre de l'Égalité des territoires et du logement, pour que cet amendement de bon sens qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de respecter la hiérarchie des documents de planification, puisse être adopté.

Les 48 Parcs et leurs 4000 communes sont très attachés à cette disposition ; il s'agit de la reconnaissance de leur charte et du travail important et de qualité mené sur ces questions d'urbanisme en concertation avec les communes.

Si cette disposition n'est pas adoptée, la portée de nos chartes sera réduite et posera d'importants problèmes notamment pour les Parcs devenus très attractifs et soumis à une forte pression urbaine et foncière.

Concernant le **renouvellement du classement des Parcs** ; ces 12 dernières mois, ce sont 6 Parcs dont le classement a été renouvelé par décret du Premier Ministre (Martinique, Causses du Quercy, Pilat, Guyane, Haut Languedoc, Volcans d'Auvergne). Nous attendons les décrets de renouvellement des Parcs des Caps et Marais d'Opale et des Landes de Gascogne.

Je félicite les élus et les techniciens pour le travail considérable et toute l'énergie mise en œuvre pour réviser leur charte. Un exercice difficile et une procédure lourde qui nécessitent plusieurs avis notamment du CNPN.

Durant l'année écoulée, aucun nouveau Parc n'a été créé ; mais les instances de la Fédération se sont prononcées sur l'opportunité de la création de 5 nouveaux Parcs (Aubrac, Mont Ventoux, Sainte Baume, Doubs transfrontalier, Brie et deux Morin).

Certains Parcs sont actuellement en difficulté, je souhaite que nous puissions en parler prochainement.

Dans le projet de loi relatif à la biodiversité, il est proposé de revoir la **composition du CNPN** en le recentrant sur une expertise technique et scientifique, ce dont nous nous félicitons. Nous demandons toutefois que la commission Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux du CNPN s'ouvre à des disciplines plus larges qu'actuellement et aux Régions qui proposent les Parcs. En effet, il est essentiel que nos chartes puissent être expertisées par une commission pluridisciplinaire couvrant toutes les thématiques qu'elles abordent.

En ce qui concerne les instances de gouvernance des politiques de la biodiversité, vous avez créé récemment le **Conseil National de la Transition Ecologique** ; ce conseil doit constituer le lieu de débat sur la politique nationale de la biodiversité. Nous regrettons que notre réseau n'y soit pas représenté alors que les Parcs sont la plus importante infrastructure

écologique de France et les premiers gestionnaires des zones Natura 2000 et des Espaces protégés. Pouvons nous espérer pouvoir y siéger.

Nous demandons également à pouvoir siéger au Conseil Economique, Social et Environnemental et dans les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux. Ces absences pénalisent notre visibilité et notre action.

Notre réseau a également fait des propositions d'amendement dans le cadre de la **loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles**.

Nous souhaitons, par souci de lisibilité, que les « Pôles d'équilibre et de coopération territoriaux » et les Parcs soient complémentaires dans leurs missions.

Nous ne sommes pas opposés à la création de ces Pôles mais en cas de superposition avec les Parcs, il est important que la loi prévoit des dispositions particulières pour la meilleure articulation possible de ces deux structures au service des communes et intercommunalités. Notre proposition d'amendement est là aussi une proposition de bon sens visant à clarifier le rôle des uns et des autres sur un même territoire.

Le sénateur Raymond Vall, Président de l'Association des Pays en est conscient ; je l'ai rencontré et il m'a donné son accord pour rédiger et défendre cet amendement ensemble.

Enfin, un important projet de loi en cours de discussion nous inquiète grandement, Monsieur le Ministre. Il s'agit du **projet de loi de finances 2014** qui soulève beaucoup d'interrogations dans notre réseau.

En effet, il nous est annoncé une réduction de près de 16% des dotations attribuées aux Parcs. Les Régions et les Départements réduisent également leurs financements. Notre réseau est bien entendu conscient des contraintes actuelles des finances publiques dans la situation économique que nous connaissons et nous pouvons nous aussi participer à l'effort national.

Toutefois cette réduction des moyens financiers nous interpelle sur plusieurs points :

1) Nos chartes, comme je le disais, sont de plus en plus exigeantes. Comment répondre à ces ambitions alors que nos moyens financiers de fonctionnement se réduisent, que notre expertise est indispensable pour atteindre les objectifs définis dans nos chartes et que l'ingénierie territoriale à disposition des communes rurales s'affaiblit dans un contexte législatif et réglementaire qui se complexifie pour les élus locaux ?

2) Le nombre de projets de Parcs ne cesse d'augmenter, on ne peut que s'en féliciter ; 23 projets sont actuellement à l'étude proposés et soutenus par les Régions dont 12 ont passé l'étape de l'avis d'opportunité :

Mais comment autoriser la création de nouveaux Parcs qui, on le sait, ne disposeront pas des moyens financiers indispensables à l'accomplissement de leurs missions ?

Ces créations de Parcs se font à budget réduit et entraînent une diminution des dotations pour les Parcs existants.

Un Parc n'est pas seulement un label environnemental ou touristique accordé à certains territoires.

Un Parc c'est un projet partagé, un engagement fort des signataires, des valeurs et un état d'esprit qui suppose des moyens.

Les créations de nouveaux Parcs doivent s'accompagner de moyens financiers supplémentaires de la part des Régions, des Départements et de l'Etat

Mais nous savons aussi que nous devons agir avec des moyens contraints. Ceci nous oblige à nous interroger sur de nouvelles modalités d'intervention, sur un recentrage de nos actions, sur une meilleure répartition des rôles entre les signataires de nos chartes.

Il y a urgence, certains Parcs sont en grande difficulté financière ou le seront dans les douze prochains mois. Les Parcs ne disposent pas de fiscalité propre et dépendent exclusivement des dotations financières fixées dans les statuts de leurs syndicats mixtes.

Aujourd'hui certaines collectivités ne respectent plus les règles de répartitions financières entre les membres du syndicat mixte. Elles n'ont plus les moyens de financer les programmes d'actions et les équipes de Parcs.

Il nous faut très vite réfléchir à cette question avec le Ministère et les Régions.

Sans relancer le débat tel que nous l'avons eu sur l'Avenir des Parcs, je réunirai la Conférence des Présidents et directeurs des Parcs en décembre prochain pour affirmer une position commune et faire des propositions.

Face à cette situation nous devons nous repositionner, sur la biodiversité et ses différentes composantes, renforcer notre mission d'expérimentation et d'innovation au service des territoires. Il s'agit d'éviter la banalisation de notre outil Parc.

Les Parcs ont su démontrer leur capacité d'adaptation aux évolutions des territoires ruraux et du paysage institutionnel.

Nous devons préserver cette originalité française que sont les Parcs naturels régionaux :

- Originalité de leur territoire qui se fonde, non pas sur des limites administratives, mais sur des limites biogéographiques et culturelles,
- Originalité par leur approche liée aux patrimoines,
- Originalité dans leur mode de faire et la pratique de la gouvernance locale,
- Originalité dans leur mission d'innovation territoriale

Espérons qu'il y ait encore place à l'originalité dans un contexte où les normes et les règles empêchent parfois l'initiative et l'expérimentation.

Peut-être devons nous aussi être plus offensifs. On nous dit trop discrets. Je suis surpris qu'on écoute ceux qui critiquent et pas toujours ceux qui travaillent et accompagnent les politiques publiques.

Nous devons plus faire savoir ce que nous sommes et transférer nos expériences en dehors de nos territoires comme nous savons le faire à l'international et peut-être pas assez ici en France.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je vous ai fait part de nos préoccupations mais aussi de nos engagements et des valeurs que nous défendons sur nos territoires tous les jours.

Toutes ces interrogations, Monsieur le Ministre, nous nous les posons avec vous ; il faut rapidement les dissiper. Le réseau des Parcs va bientôt couvrir 20% du territoire. Il a besoin de votre soutien et de votre impulsion.

Je vous propose sous votre autorité une Table ronde interministérielle d'ici la fin de l'année à préparer avec votre Cabinet et vos services pour mettre en œuvre ces propositions et faire disparaître nos inquiétudes.

Pour terminer et parce que c'est d'une grande actualité et que nous en avons fait le thème de notre congrès je vous fais une seconde proposition ainsi qu'aux Parcs ici présents : Je propose de nous fixer un objectif ambitieux, un challenge : Faire de tous nos Parcs, des territoires autonomes en énergie dans 15 ans, le temps d'une charte. Nous sommes les territoires du possible, nous pouvons y arriver.

Monsieur le Ministre mais aussi Monsieur le Président de l'ADEME, Mesdames et Messieurs des Régions êtes vous prêts à passer ce contrat et relever ce défi avec nos territoires ?

Notre réseau s'engage avec une vision, avec une ambition, il s'implique avec détermination et dynamisme dans la transition écologique et énergétique qui doit nous mener sur la voie d'un développement plus équitable, respectueux de nos ressources, qui mobilise et qui donne espoir à nos concitoyens et aux jeunes générations.

Merci de votre attention.